



## PROCES VERBAL DU CONSEIL de COMMUNAUTE 09 mars 2011 - 19 h 00 Salle multi-activités à EGLINGEN

Sous la Présidence de Gérard LANDEMAINE, Président

Sur convocation du Président en date du 1<sup>er</sup> mars 2011

Sont présents 35 membres - Procurations : 2

ONT DELIBERE : MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, SCHNOEBELEN Jean-Marie, Mme PEDUZZI Fernande, MM. SCHITTLY Philippe, ROTH Jean-Luc, GUITTARD Franck, BERNARD Robert, ANTZ André, QUIQUEREZ Alain, MUMBACH Paul (procuration de WILLM Pierre), KOEGLER Oscar, BAUR Roger, SCHMITT Pierre, SCHACHERER Emmanuel, LANDEMAINE Gérard (procuration de FINK Jean-Luc), SCHNOEBELEN Gabriel, HAENNIG Jean-Marie, SCHITTLY Bernard, BACH Guy, GENTZBITTEL Claude, Mme BIHR Virginie, DIETMANN Daniel, BIECHLIN Bertrand, HERRGOTT Michel, TRABOLD André, Mme VIC Marie-Denise, GISSINGER François, CHATONNIER Gérard, PROB Anne, SUTTER Bernard, STUTZMANN Guy, FREYBURGER Christian, WEBER Christophe. (35+2 procurations)

Excusés : MM. THEVENOT André, FINK Jean-Luc, WILLM Pierre, SCHERRER Thibaut, BARNABE Daniel (5 dont 2 avec procuration)

Absents : Mme Fabienne ULMANN, MM. Thierry ROY, DE PAULI Dominique, BENJAMIN Carole, WIES Joël (5)

Assistent également :

- Mr Philippe GERARD, Trésorier
- Pour le personnel :
  - Mlle MONGODIN Audrey
  - Mme SCHILLING Sylvie
  - Mr BOETSCH Eric
- La presse : l'ALSACE et les DNA

Le Président remercie les personnes présentes, ainsi que Monsieur Pierre SCHMITT, Maire de la Commune d'Eglingen et son premier Vice-président.

Mr Pierre SCHMITT accueille avec grand plaisir et pour la première fois, le conseil communautaire. Il présente son village cité, pour la première fois, en 1136 sous « Egelinga », et détruit à 90% lors de la première guerre mondiale. C'est en 1986 qu'Eglingen rejoint le SIVOM et dont il est, depuis, le représentant pour la Commune. Il souligne la forte croissance de sa population : 246 habitants en 1999 et 346 au 1<sup>er</sup> janvier 2011. D'ores et déjà en conformité en matière d'assainissement et de handicap, d'autres réalisations sont actuellement en cours. La Commune dispose d'un patrimoine peu important, mais possède l'un des seuls puits à balancier du Sundgau. Un village riche en associations : 7 qui organisent chaque année, de nombreuses manifestations : fête de la bière, fête tricolore, marché aux puces, feu de carnaval, sorties ski, théâtre... Il est très fier de la qualité de vie dans son village, de l'esprit de famille et de la solidarité entre les habitants.

M. Pierre SCHMITT invite, comme il est de tradition et en toute convivialité, les personnes présentes au verre de l'amitié à l'issue de la séance et souhaite une bonne réunion.

Paraphe du Président

<b>POINT 1</b>	<b>APPROBATION COMPTE RENDU REUNION DU 9 décembre 2010</b>
----------------	--

Le Président soumet à l'approbation des membres, le compte rendu de la réunion du Conseil en date du 09 décembre 2010, qui est approuvé à l'unanimité.

<b>POINT 2</b>	<b>PRODUITS RESIDUELS MENAGERS</b>
----------------	------------------------------------

## **2.1. PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Monsieur Daniel DIETMANN présente :

- le résultat des tonnages collectés en 2010. Le constat : malgré une augmentation de la population, les tonnages collectés sont stables.
- Un diagramme présentant la part entre les produits recyclés et ceux incinérés/stockés. En volume global, il est à constater une baisse de 64kg/habitant entre 2006 et 2010.

En 2011, la CCPA a contractualisé un nouveau marché.

Le Président poursuit la présentation par :

- Un tableau reprenant les tonnages et les tarifs pratiqués. Ces chiffres, pondérés, sont intéressants. Le prix de la facture moyenne progresse peu : 56,20€ en 2009, 56,50€ en 2010 et 56,90€ estimé pour 2011.
- Deux graphiques reprenant les données du tableau, l'un en euros, le second en kilogrammes.

La redevance proposée pour 2011, reste l'une des plus faibles.

M. André TRABOLD : ne serait-il pas possible d'indiquer l'augmentation réelle appliquée, qui est de + 4%, soit une facturation de plus en plus élevée, ceci afin d'inciter les ménages à trier encore d'avantage ?

M. Daniel DIETMANN : nous retrouvons une similitude avec la facturation d'eau. Le service est exécuté à l'identique mais la consommation baisse et le tarif doit être augmenté pour compenser.

Le Président : La problématique des collectivités qui mettent la pesée en place, est de fixer le montant de la part fixe. Celle de la CCPA reste modeste, elle est de 40% du montant de la redevance alors que le service du sélectif représente plutôt 55%. Cependant, augmenter cette part fixe risque de tuer le système.

M. Mathieu DITNER : Il serait normal d'augmenter la part fixe pour ceux qui ne trient pas.

Le Président : En 2008, la part fixe a été sensiblement augmentée mais depuis, l'évolution entre les 3 critères est harmonieuse. A l'occasion, il présentera le résultat de l'enquête qui a été réalisée auprès des usagers qui ne présentent jamais leur bac.

M. Daniel DIETMANN : La difficulté réside dans la fixation de la part entre le fixe et le variable. Nous demandons une incitativité. La CCPA est trop modeste, la part fixe pourrait être qualifiée de sociale : 52€ par foyer, quelque soit le nombre de personnes au foyer.

Le Président : il s'agit d'une alchimie complexe pour trouver le juste milieu et une augmentation harmonieuse.

M. Bertrand BIECHLIN : et les encombrants ?

Le Président : la tri-mobile mensuelle additionnée à la tournée annuelle au porte-à-porte, représentent 330 tonnes. Pour la seule tournée au porte-à-porte, cela représente 80 tonnes. Le tonnage des métaux est en baisse, ne s'agissant plus que du ramassage des ménagers. Les autres métaux sont concernés par la tri-mobile.

M. Bertrand BIECHLIN : les entreprises profitent également de la tri-mobile.

Le Président : Les établissements ne pouvant justifier d'un exutoire pour leurs déchets, sont facturés de la part fixe. SITA a des consignes précises et les professionnels ne sont pas admis. D'autre part, la tri-mobile ainsi que les encombrants, représentent environ 6€/an/habitant.

## **2.2. FIXATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2011**

### **Délibération n° C/2011/03/01**

Le Conseil de Communauté, oui la présentation de l'évolution du coût entre 2010 et 2011 et après avoir pris connaissance de la proposition faite par la Commission ;

FIXE à l'unanimité, la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés 2011, comme suit :

- 0.43 € le kg enlevé (0,41€ en 2010)
- 0.84 € la levée (0,81€ en 2010)
- 52.00 €/an de part fixe (50.00€ en 2010)

## **2.3. EVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE ET ELIMINATION DES PRODUITS RESIDUELS MENAGERS**

Le Président rend compte des négociations menées entre :

- La Porte d'Alsace, ayant la compétence de collecte et d'élimination des produits résiduels ménagers,
- La Société SITA Alsace, notre prestataire de service et exploitant le Centre de Stockage à Retzwiller ;

Avec la participation :

- Du Département du Haut-Rhin, dans le cadre de la coordination et de la programmation du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Du Président de la F.D.S.E.A., représentant la profession agricole.

Les conclusions en sont :

- **LES GRAVATS** : seront acceptés à Retzwiller et le service sera gratuit. Un cahier des charges fixant les conditions sera établi, fixant notamment le tonnage maximum par an. La CCPA en assurera la gestion (coupons/tickets délivrés).

Définition des gravats :

Les gravats sont de débris résultants de la démolition ou de la construction de bâtiments. Ce sont des déchets inertes.

Pourront être réceptionnés :

La brique, la tuile, l'agglomération, le béton non armé, le carrelage, le béton cellulaire, la pierre, le gravier naturel.

- **LA DECHETTERIE PROFESSIONNELLE** : sera accessible aux foyers ménagers, dans le cadre d'opérations ponctuelles et exceptionnelles, en complément de la tri-mobile. Là encore, le cahier des charges fixera les conditions d'accès et la CCPA en assurera la gestion (coupons/tickets délivrés).
- **LES BACHES, FILETS ET FICELLES ISSUS DE LA PROFESSION AGRICOLE** : outre la collecte déjà organisée pour les bâches avec le département, SITA Alsace s'engage à étudier, avec la profession, de nouvelles possibilités. Une collecte sera organisée afin de définir les besoins et conditions. SITA proposera un meilleur service au plus juste prix.

Le Président : la commission sera amenée à étudier et élaborer les cahiers des charges.

M. Philippe SCHITTLY : Quels sont les tarifs de la déchetterie professionnelle ?

Le Président : ils ne sont pas importants. Une communication sera faite par la CCPA.

M. Daniel DIETMANN : il faut rappeler la communication faite par le Directeur Général SITA Alsace, à savoir qu'en 2015/2020, le CET sera fermé aux déchets industriels banaux. SITA joue à fonds le recyclage.

Le Président : d'autres sujets sont en réflexion, mais ne sont pas encore aboutis.

<b>POINT 3</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE/JEUNESSE A DANNEMARIE</b>
----------------	---

Le Président présente les photos et vues présentant les modifications apportées dans le cadre de l'avant projet sommaire à adopter.

Mlle Audrey MONGODIN : présente le plan fonctionnel des locaux et les modifications apportées, suite aux demandes formulées lors des réunions de la commission réunie.

M. Philippe SCHITTLY : de grandes discussions ont été menées à propos du parking du pôle enfance/jeunesse.

Le Président : La dimension du parking et le nombre de places permettent de faire face aux besoins, qui sont différents de ceux d'une école où les plages horaires sont identiques. Pour le pôle, les arrivées et départs sont plus étalés.

### **ANALYSE CRITIQUE DE L'APS :**

Le Président rappelle le projet de base et les 2 variantes en m<sup>2</sup>, avec une voie de circulation réduite sur certaines parties et donne lecture :

- Des m<sup>2</sup> composant les différents lots, ainsi que les modifications apportées
- Des éléments complémentaires apportés au projet de base

A ce stade, l'Architecte doit garantir le coût initial. Les éléments complémentaires seront chiffrés dans le cadre de la présentation de l'avant projet définitif.

Le Président remercie les 2 commissions pour le travail réalisé et y associe le personnel.

M. Christophe WEBER émet ses inquiétudes et celles de certains membres de l'assemblée. Le choix du Cabinet s'est effectué sur un montant précis et les demandes complémentaires impliquent inmanquablement une adaptation. Le Président peut-il confirmer ou informer l'évolution du coût à ce stade ?

Le Président : le coût était de 1 310 000€ à la notification du marché de maîtrise d'œuvre. Nous enregistrons une dérive économique d'environ 2%. Les demandes complémentaires seront chiffrées, mais les surfaces restent inchangées, à 990m<sup>2</sup>. Le coût des compléments seront présentés lors de l'adoption de l'APD et seront ou non retenus.

M. Michel HERRGOTT : aucun chiffrage de disponible ? il lui avait semblé entendre 100 000 à 120 000€.

Le Président : effectivement, ce chiffrage a été présenté au Bureau, mais il n'a pas été repris ce soir, car il doit être retravaillé. Certains éléments ne sont pas exacts.

M. Philippe SCHITTLY souligne la qualité du travail réalisé par Mme BISI de l'ADAURH.

M. Christophe WEBER : le Jury a fait le choix de son maître d'œuvre par rapport à un prix, mais 3 critères sont susceptibles d'en modifier le montant de base :

1. L'évolution du coût de la vie
2. Le taux de tolérance
3. Les demandes complémentaires

A l'issue du débat, le Président soumet la décision aux membres.

### **3.1. APPROBATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE**

#### **Délibération n° C/2011/03/02**

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2007, portant décision de construction d'un bâtiment pour les services à l'enfance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 2 octobre 2008, portant délégation au Bureau ;

Vu la décision du Bureau en date du 22 octobre 2008, portant sur la mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage ;

Vu la décision du Conseil de Communauté du 25 février 2010, portant sur le lancement de la procédure ;

Vu l'avis du Jury en date du 7 juin 2010, portant examen des candidatures et classement des 3 équipes retenues, avis dûment constaté par le procès-verbal de séance ;

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2010, portant approbation du classement du Jury de concours ;

Vu l'avis du Jury de concours, en date du 30 septembre 2010, qui après analyse des prestations remises par les candidats A, B et C, a formulé un avis motivé dûment constaté par PV du même jour et propose au pouvoir adjudicateur le classement suivant : équipe A, puis B, puis C ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 28 octobre 2010, portant désignation du lauréat de concours de la maîtrise d'œuvre ;

Vu la décision du Conseil de Communauté, en date du 03 décembre 2010, portant engagement du marché de maîtrise d'œuvre ;

Entendu l'exposé de M. le Président de la Porte d'Alsace, Communauté de Communes ;

Le Conseil de Communauté de la Porte d'Alsace, après délibération et à l'unanimité :

**APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire présenté par le Cabinet d'Architecture FACTORY de Mulhouse, pour la construction d'un pôle enfance/jeunesse à Dannemarie, sur la base des éléments présentés en annexe.

**INVITE** le Maître d'œuvre à poursuivre sa mission en phase d'Avant Projet Définitif.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes y afférent.

### **3.2. POINT AJOURNE - APPROBATION APD**

<b>POINT 4</b>	<b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010</b>
----------------	--

M. Pierre SCHMITT, premier Vice-président, présente les comptes administratifs de l'exercice 2010, arrêtés aux montants suivants :

#### **4.1. CA et COMPTE DE GESTION 2010 du BUDGET PRINCIPAL**

- Dépenses de fonctionnement : 3 051 759,97€
  - Recettes de fonctionnement : 3 532 747,13€
- Soit un excédent en section de fonctionnement de : 480 987,16€
- Dépenses d'investissement : 477 715,97€ + 379 584,94€ RAR
  - Recettes d'investissement : 508 235,02€ + 156 522,00€ RAR
- Soit un déficit en section d'investissement de : 192 543,89€

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte administratif et compte de gestion 2010 du budget principal.

#### **4.2. CA et COMPTE DE GESTION 2010 du BUDGET ANNEXE OM (BOM)**

- Dépenses de fonctionnement : 1 090 178,21€
  - Recettes de fonctionnement : 1 095 612,61€
- Soit un excédent en section de fonctionnement de : 5 434,40€
- Dépenses d'investissement : 24 140,07€ + 41 500,00€ RAR
  - Recettes d'investissement : 40 337,13€ + 24 000,00€ RAR
- Soit un déficit en section d'investissement de : 1 302,94€

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte administratif et compte de gestion 2010 du budget annexe OM (BOM).

#### **4.3. CA et COMPTE DE GESTION 2010 du BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE (BAZA)**

- Dépenses de fonctionnement : 1 633,45€
  - Recettes de fonctionnement : 12 490,82€
  - Aucun investissement
- Soit un excédent cumulé de 49 311,50€.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte administratif et compte de gestion 2010 du budget annexe Zone Artisanale (BAZA).

<b>POINT 5</b>	<b>AFFECTATION DES L'EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2010</b>
----------------	--

Délibération n° C/2011/03/07

**5.1. BUDGET PRINCIPAL (BG)**

Vu l'approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2010 ;

Vu l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2010, à savoir  
480 987,16€ ;

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010, au budget principal 2011 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de **288 443,27€** ;
- à la section d'investissement, article 1068 : **192 543,89€**

*Pour mémoire les restes à réaliser :*

- dépenses : 379 584,94€

- recettes : 156 522,00€

Soit 223 062,94€

**5.2. BUDGET ANNEXE OM (BOM)**

Délibération n° C/2011/03/08

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe ordures ménagères (BOM) de l'exercice 2010 ;

Vu l'excédent de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères (BOM) de l'exercice 2010, à savoir **5 434,40€** ;

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010, au budget annexe Ordures Ménagères (BOM) 2011 comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de **4 131,46€**
- à la section d'investissement, article 1068 : **1 302,94€**

*Pour mémoire les restes à réaliser :*

- dépenses : 41500€

- recettes : 24000€

Soit : 17500€

<b>POINT 6</b>	<b>APPROBATION CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ESAT KAEMMERLEN</b>
----------------	---

### Délibération n° C/2011/03/09

Vu la demande formulée par l'E.S.A.T. KAEMMERLEN à Dannemarie, pour une mise à disposition de la parcelle section 7 n° 202/52 d'une surface d'environ 30 à 40a, propriété de La Porte d'Alsace, permettant l'exploitation d'activités de cultures et de maraîchage pour les personnes présentant une déficience intellectuelle et reconnus en qualité de travailleurs handicapés ;

Considérant que cette parcelle, conformément à l'article L411-2 du Code Rural, sera mise en location par conclusion d'une convention d'occupation précaire, dérogeant au statut du fermage, dans la mesure où le terrain est destiné à une urbanisation future pour les besoins de La Porte d'Alsace, afin de faire face à l'évolution de ses services et de ses compétences ;

Oui les explications complémentaires apportées par le Président ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE :

DE CONCLURE une convention d'occupation précaire, sur la parcelle cadastrée section 7 n° 202/52 « Obere Allmend » d'une surface de 26a98ca ; aux fins d'exploitation, par l'E.S.A.T. de Dannemarie, de cultures et de maraîchage.

DONNE délégation au Président ou à son représentant, pour toutes décisions permettant la conclusion de cette opération.

<b>POINT 7</b>	<b>APPROBATION VENTE ZA des Tuiliers Retzwiller - SFR</b>
----------------	---

### Délibération n° C/2011/03/10

En décembre 2005, La Porte d'Alsace signait un bail civil de sept années, soit jusqu'au 31.12.2012, pour l'exploitation de la parcelle d'une surface d'environ 100m<sup>2</sup> située le long du canal du Rhône au Rhin et de la RD 419, cadastrée sous section 1 n° 299 rue de Belfort à Retzwiller, afin d'y accueillir une station de radiotéléphonie.

Dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations, SFR a présenté une demande d'achat pour l'acquisition de la parcelle complète, soit 258m<sup>2</sup> cadastrée sous section 1 n° 347/133 à Retzwiller ;

VU le procès-verbal d'arpentage n° 159 du 11.06.2006 établi par le Cabinet CLOG Bernard, géomètre-expert à Altkirch, portant division de la parcelle souche section 1 n° 299/133 d'une

surface totale de 35a56ca faisant apparaître une nouvelle surface de 258m<sup>2</sup> constituant ainsi la parcelle section 1 n° 347/133 ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE :**

DE VENDRE la parcelle sise rue de Belfort à RETZWILLER cadastrée sous section 1 n°347/133 d'une surface de 258m<sup>2</sup> (deux cent cinquante huit mètres carrés) à SFR SA ayant son siège social PARIS 42 Avenue de Fiedland, moyennant le prix de vente forfaitaire hors taxes, de vingt quatre mille deux cent euros (24200,00€ HT), les frais occasionnés par la présente transaction (enregistrement, frais notariés etc...) étant à la charge de l'acquéreur ;

DE REALISER cette vente par acte notarié, qui sera reçu par Maître Jérôme CAURO, Société Bailly Pommery Cauro Notaires - 30 rue de La Boétie 75008 PARIS, avec la participation de Maître Michèle GARCIA, Notaire - 15 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE.

DE DONNER tous pouvoirs à son Président, Monsieur Gérard LANDEMAINE, pour signer tous actes et pièces, substituer et en général faire le nécessaire.

<b>POINT 8</b>	<b>APPROBATION RAPPORT ANNUEL -2010- De la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées</b>
----------------	---

### Délibération n° C/2011/03/11

Vu l'obligation législative, article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président donne lecture du rapport annuel 2010, des travaux de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE le rapport annuel 2010, de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

<b>POINT 9</b>	<b>INFORMATIONS ET DIVERS</b>
----------------	-------------------------------

### 9.1. FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE

Le Président rend compte de la nouvelle gestion de la fourrière animale intercommunale. Le document sera adressé aux Communes. L'information devra être affichée (annexe).

### 9.2. COMMUNIQUE - NID DE CIGOGNES

#### LES FAITS

Paraphe du Président

1. Courant 2010 : le Président a missionné le Vice-président M. TRABOLD André, pour regarnir le nid de cigogne à l'aire de camping-cars de la CCPA
2. Le 2 décembre 2010 : le Bureau a été informé, lors des orientations budgétaires, de cette opération et l'ensemble des délégués communautaires en a été destinataire.
3. Mi-février 2011 : Mr TRABOLD a fait procéder aux travaux de regarnissage du nid, par les soins de la Commune de MONTREUX-VIEUX.
4. Le 18 février 2011 : La Commune de CHAVANNES m'a fait part que le nid était sa propriété et avait prévu de le regarnir en même temps que les autres nids de la Commune.
5. Le 23 février 2011 : un courrier a été fait à la Commune de CHAVANNES, pour l'informer que le travail qui avait été commencé par la CCPA, devait aller à son terme.
6. Le même jour, la Commune de CHAVANNES a récupéré le nid regarni et prêt à être réinstallé sur l'aire, dans les locaux de MONTREUX-VIEUX, dans l'heure de midi.
7. Après vérification sur les informations de la Commune de CHAVANNES, il est apparu que lors d'un Conseil de Communauté du 13 février 2006, la Commune de CHAVANNES demandait à la CCPA l'autorisation de mettre un nid sur l'aire d'accueil. Autorisation accordée par la CCPA.
8. Au vu de ces éléments, le Président adresse un courrier à CHAVANNES, indiquant que pour éviter tout conflit à l'avenir, il demande que le nid ne soit pas réinstallé sur l'aire d'accueil.

L'ensemble des ces éléments ont été présentés au Bureau du 3 mars.

Dans un souci d'apaisement et de préservation de l'unité communautaire, je souhaite mettre un point final à cette affaire.

### **9.3. REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE**

M. Christophe WEBER interroge le Président quant à la réforme de l'intercommunalité et des conclusions à ce jour.

Le Président relate succinctement son entretien avec M. le Sous-préfet par intérim de l'Arrondissement d'Altkirch :

- La CCPA est cohérente et assise sur un bassin de vie.
- L'attractivité naturelle des Communes voisines pour le bassin de vie de Dannemarie.
- La CCPA a un esprit d'ouverture, sous réserve d'une volonté affichée de travailler avec nous.
- Il avait reçu les élus de la Commune de Galtingue. Mais cette Commune, qui avait plus de points communs avec Mulhouse, a choisi la M2A.
- Il rappelle que la CCPA avait déjà commencé à travailler avec la CC de la Vallée de la Largue, en 2006 et qu'il est prêt à rouvrir le chantier.
- La CCPA ne fera aucune pression, à chacun de se déterminer.

- M. le Sous-préfet l'a également interrogé sur l'existence de syndicats « coquilles vides ». Il a répondu qu'à sa connaissance, il n'existait pas ce type de syndicats dans le périmètre communautaire.

Puis, le Président complète sa vision de la réforme :

- Une fusion correspondrait à un territoire de 44 Communes et 21 000 habitants.
- Le territoire sera bien représenté, le Maire de Dannemarie et lui-même feront partis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.
- Il faudra également voir les compétences des uns et des autres, la fiscalité, le maillage des bassins.
- Il a prévu, après la 1<sup>ère</sup> commission de la CDCI (courant avril), de proposer une matinée débat avec les conseillers, afin qu'ils puissent se déterminer sur les différentes hypothèses.
- En finalité, la définition du schéma sera arrêtée par le Préfet. Seuls les 2/3 des membres de la CDCI pourraient exprimer un désaccord.

*Les points à l'ordre du jour étant épuisés et aucun membre ne souhaitant plus prendre la parole, le Président lève la séance à 22 h 05.*

Dannemarie, le 16 mars 2011  
Le Président, Gérard LANDEMAINE

## ORDRE DU JOUR

### POINT 1 - APPROBATION compte rendu du Conseil du 9 décembre 2010

### POINT 2 - FIXATION redevance produits résiduels -OM- 2011

- 2.1. Présentation des travaux de la commission
- 2.2. Décision n° C/2011/03/01 - Fixation redevance 2011

### POINT 3 - POLE ENFANCE/JEUNESSE

- 3.1. Décision n° C/2011/03/02 - Approbation Avant Projet Sommaire
- 3.2. Décision n° C/2011/03/03 - Approbation Avant Projet Définitif -  
AJOURNE

### POINT 4 - APPROBATION des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2010

- 4.1. Décision n° C/2011/03/04 - CA budget principal
- 4.2. Décision n° C/2011/03/05 - CA budget annexe OM (BOM)
- 4.3. Décision n° C/2011/03/06 - CA budget annexe zone artisanale (BAZA)

### POINT 5 - APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS

- 5.1. Décision n° C/2011/03/07 - CA budget principal
- 5.2. Décision n° C/2011/03/08 - CA budget annexe OM (BOM)

### POINT 6 - CAT - Location par convention précaire - Décision n° C/2011/03/09

### POINT 7 - VENTE de terrain - SFR - Décision n° C/2011/03/10

### POINT 8 - APPROBATION rapport annuel commission intercommunale d'accessibilité Décision n° C/2011/03/11

### POINT 9 - INFORMATIONS et DIVERS

- 9.1. Fourrière animale intercommunale

**SIGNATURES DES DELEGUES TITULAIRES**

COMMUNES	TITULAIRES	Qualités	SIGNATURES	Observations
ALTENACH	LAMERE Jean-Luc	Maire, délégué		
AMMERTZWILLER	DITNER Mathieu	Maire, délégué		
BALLERSDORF	BOLORONUS Bernard	Maire, assesseur		
	ULMANN Fabienne	Conseiller, déléguée		
BALSCHWILLER	SCHNOEBELEN J.Marie	Maire, assesseur		
	PEDUZZI Fernande	Conseiller, déléguée		
BELLEMAGNY	ROY Thierry	Maire, assesseur		
BERNWILLER	SCHITTLY Philippe	Maire, Vice-président		
	ROTH Jean-Luc	Adjoint, délégué		
BRECHAUMONT	ELSAESSER François	Maire, délégué		
BRETTEN	PFANTZER Pascal	Maire, délégué		
BUETHWILLER	ANTZ André	Maire, délégué		
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT André	Maire, délégué		
	QUIQUEREZ Alain	Adjoint, délégué		
DANNEMARIE	MUMBACH Paul	Maire, Vice-président		
	KOEGLER Oscar	Conseiller, délégué		
	DE PAULI Dominique	Conseiller, délégué		
	SCHERRER Thibaut	Conseiller, délégué		
	WILLM Pierre	Adjoint, délégué		
DIEFMATTEN	BAUR Roger	Maire, délégué		
EGLINGEN	SCHMITT Pierre	Maire, Vice-président		
ELBACH	SCHACHERER Emmanuel	Maire, délégué		
ETEIMBES	FINK Jean-Luc	Maire, délégué		
FALKWILLER	LANDEMAINE Gérard	Adjoint, Président		
GILDWILLER	SCHNOEBELEN Gabriel	Maire, délégué		
GOMMERSDORF	HAENNIG Jean-Marie	Adjoint, délégué		
GUEVENATTEN	SCHITTLY Bernard	Maire, délégué		
HAGENBACH	BACH Guy	Maire, délégué		
	BENJAMIN Carole	Conseiller, déléguée		
HECKEN	GENTZBITTEL Claude	Maire, délégué		
MAGNY	BIHR Virginie	Conseiller, déléguée		
MANSPACH	DIETMANN Daniel	Maire, Vice-président		
	BIECHLIN Bertrand	Adjoint, délégué		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT Michel	Maire, délégué		
MONTEUX-VIEUX	TRABOLD André	Maire, Vice-président		
	VIC Marie Denise	Adjoint, déléguée		
REZWILLER	GISSINGER François	Maire, assesseur		
	CHATONNIER Gérard	Adjoint, délégué		
ROMAGNY	PROB Anne	Adjoint, assesseur		
SAINT-COSME	WIES Joël	Maire, assesseur		
STERNENBERG	SUTTER Bernard	Maire, Vice-président		
TRAUBACH-le-BAS	BISCHOFF Jean-Claude	Maire, délégué		
TRAUBACH-le-HAUT	FREYBURGER Christian	Adjoint, délégué		
VALDIEU-LUTRAN	BARNABE Daniel	Maire, assesseur		
WOLFERSDORF	WEBER Christophe	Maire, délégué		

**SIGNATURE DES DELEGUES SUPPLEANTS**

COMMUNES	SUPPLEANTS	Qualités	SIGNATURES	Observations
ALTENACH	HEISCH Jacky	Conseiller, délégué		
AMMERTZWILLER	DELEURY Bernard	Adjoint, délégué		
BALLERSDORF	FINK David	Conseiller, délégué		
	BUEB Jean	Adjoint, délégué		
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	Adjoint, délégué		
	KIPPELEN J.Baptiste	Conseiller, délégué		
BELLEMAGNY	BILGER Christian	Adjoint, délégué		
BERNWILLER	GRZELAK Chantal	Conseiller, déléguée		
	GRASSER Jean-Claude	Conseiller, délégué		
BRECHAUMONT	GUITTARD Franck	Adjoint, délégué		
BRETTE	BERNARD Robert	Adjoint, délégué		
BUETHWILLER	COLIN Marc	Adjoint, délégué		
CHAVANNES/ETANG	ANTOINE J.Charles	Conseiller, délégué		
	SCHITTLY Aline	Conseiller, déléguée		
DANNEMARIE	RIGAUD Christian	Adjoint, délégué		
	FLURY Michel	Conseiller, délégué		
	STROH Dominique	Adjoint, déléguée		
	MORIS Séverine	Conseiller, déléguée		
	HAUSSER Hubert	Conseiller, délégué		
DIEFMATTEN	MONTAVON Geneviève	Adjoint, déléguée		
EGLINGEN	BRUN Vincent	Adjoint, délégué		
ELBACH	VOGT Daniel	Adjoint, délégué		
ETEIMBES	ALARCON Roger	Conseiller, délégué		
FALKWILLER	GROSS Louis	Maire, délégué		
GILDWILLER	CHRISTEN J.louis	Conseiller, délégué		
GOMMERSDORF	NASS Denis	Maire, délégué		
GUEVENATTEN	FLORIN Frédéric	Conseiller, délégué		
HAGENBACH	ROCHEREAU Philippe	Adjoint, délégué		
	RAPP Benoît	Conseiller, délégué		
HECKEN	SCHAFFHOLD Philippe	Adjoint, délégué		
MAGNY	MALICE Audrey	Conseiller, déléguée		
MANSPACH	MONNOT Jerry	Adjoint, délégué		
	WIEDEMANN Pascal	Conseiller, délégué		
MONTREUX-JEUNE	STEMMELEN Aurore	Conseiller, déléguée		
MONTEUX-VIEUX	HAEMMERLE Michel	Conseiller, délégué		
	FORSTER Fabien	Conseiller, délégué		
REZWILLER	VIRON M.Bernadette	Conseiller, déléguée		
	MAALEM Audrey	Conseiller, déléguée		
ROMAGNY	LEWEK Denis	Maire, délégué		
SAINT-COSME	HESCHUNG Michel	Conseiller, délégué		
STERNENBERG	BIHR Jean-Yves	Adjoint, délégué		
TRAUBACH-le-BAS	STUTZMANN Guy	Adjoint, délégué		
TRAUBACH-le-HAUT	CENTLIVRE Guy	Conseiller, délégué		
VALDIEU-LUTRAN	DEMOUGE Philippe	Conseiller, délégué		
WOLFERSDORF	PLATT-GUTKNECHT Ch	Adjoint, déléguée		

## **ANNEXE AU POINT 3.1**

Phase « **APS – Avant Projet Sommaire** » Détermination de la compatibilité du projet architectural aux exigences du programme

Documents fournis par la Maitrise d'œuvre

### 1. Etat des surfaces

Pour chaque local, le document indique la surface proposée en APS.  
(cf tableau page suivante)

### 2. Liste des plans

Plan de masse et du RDC du projet, version 28/02/2011  
Perspective projet

### 3. Estimation prévisionnelle des travaux par lots

(cf tableau d'analyse joint)

Pour l'établissement de l'APS, le maître d'œuvre était tenu de :

- se conformer au programme de l'opération,
- se conformer aux modalités d'exécution des études d'avant-projet définies dans le cadre de la Loi 85-704 du 12 Juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi "MOP", et au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,
- prendre en considération les observations formulées par le maître d'ouvrage lors des différentes réunions de travail des 16 décembre 2010, 24 janvier, 24 février et 8 mars 2011, afin de proposer une adéquation au programme et à l'enveloppe prévisionnelle.

**Les études d'avant-projet définitif (APS) ont pour objet :**

Pour les éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment :

- De proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme fonctionnel et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées ;
- D'indiquer des durées prévisionnelles de réalisation ;
- D'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux des différentes solutions étudiées.

### **Comparatif des surfaces utiles entre programme et APS Avant Projet Sommaire**

Les tableaux ci-après donnent pour chaque local la surface proposée en APS comparée à celle du programme.

<i>Locaux</i>	<i>Surface utile m<sup>2</sup> programme</i>	<i>Surface utile m<sup>2</sup> APS</i>	<i>variation</i>
<b>Accueil - Espaces communs</b>			
Sas d'entrée	3,00	8,62	5,62
Hall d'accueil	25,00	62,40	37,40
Accueil guichet + bureau (dont périscolaire)	18,00	15,34	-2,66
Local poussettes	8,00	9,56	1,56
Sanitaires publics (H)	8,00	2,80	-5,20
Sanitaires publics (F)	8,00	2,80	-5,20
Salle de réunion et ludothèque RAM	55,00	65,33	10,33
<i>Sous-total Accueil/espaces communs</i>	<i>125,00</i>	<i>166,85</i>	<i>41,85</i>

<b>Relais Assistantes Maternelles</b>				
Bureau RAM	20,00		<b>18,58</b>	<b>-1,42</b>
Salle d'activités	30,00		<b>35,30</b>	<b>5,30</b>
<i>Sous-total RAM</i>		<i>50,00</i>	<b>53,88</b>	<b>3,88</b>

<b>Périscolaire</b>				
Salle à manger	60,00		<b>68,67</b>	<b>8,67</b>
Salle d'activités	30,00		<b>36,77</b>	<b>6,77</b>
Sanitaires enfants (G)	10,00		<b>10,84</b>	<b>0,84</b>
Sanitaires enfants (F)	10,00		<b>10,81</b>	<b>0,81</b>
<i>Sous-total Périscolaire</i>		<i>110,00</i>	<b>127,09</b>	<b>17,09</b>

<b>Multi accueil</b>				
<b>Communes</b>				
Salle d'expression et jeux d'eau	20,00		<b>20,32</b>	<b>0,32</b>
Salle de psychomotricité	35,00		<b>34,35</b>	<b>-0,65</b>
Bureau direction + consultations nourrissons	18,00		<b>23,05</b>	<b>5,05</b>
<b>Section des PETITS</b>				
Salle activités espace bébés	30,00		<b>31,65</b>	<b>1,65</b>
Biberonnerie petits	8,00		<b>7,82</b>	<b>-0,18</b>
Salle de propreté / change	20,00		<b>17,84</b>	<b>-2,16</b>
Salle de repos / dortoir n°1 (6 lits)	14,00		<b>13,65</b>	<b>-0,35</b>
Salle de repos / dortoir n°2 (6 lits)	14,00		<b>14,90</b>	<b>0,90</b>
<b>Section des MOYENS</b>				
Salle activités espace des moyens	30,00		<b>30,59</b>	<b>0,59</b>
Salle de repos / dortoir n°3 (6 lits)	14,00		<b>14,93</b>	<b>0,93</b>
Salle de repos / dortoir n°4 (6 lits)	14,00		<b>14,93</b>	<b>0,93</b>
Salle de propreté : moyens et grands	20,00		<b>18,58</b>	<b>-1,42</b>
<b>Section des GRANDS</b>				
Salle activités espace des grands	30,00		<b>29,19</b>	<b>-0,81</b>
Salle de repos / salle douce	25,00		<b>25,16</b>	<b>0,16</b>
<i>sous-total Multi accueil</i>		<i>292,00</i>	<b>296,96</b>	<b>4,96</b>

<b>Locaux du personnel</b>				
Sanitaires du personnel (H)	4,00		<b>6,41</b>	<b>2,41</b>
Sanitaires du personnel (F)	4,00		<b>6,41</b>	<b>2,41</b>
Vestiaires/ douches du personnel "hommes"	6,00		<b>4,65</b>	<b>-1,35</b>
Vestiaires/ douches du personnel "dames"	15,00		<b>15,05</b>	<b>0,05</b>
Salle de détente	16,00		<b>18,49</b>	<b>2,49</b>
<i>Sous-total locaux du personnel</i>		<i>45,00</i>	<b>51,01</b>	<b>6,01</b>

<b>Locaux annexes et techniques</b>				
Office alimentaire	20,00		<b>26,36</b>	<b>6,36</b>
Stockage	7,00		<b>8,04</b>	<b>1,04</b>
Local poubelle	7,00		<b>8,04</b>	<b>1,04</b>

Rangements	20,00	24,60	4,60
Buanderie repassage	15,00	13,95	-1,05
Local ménage	6,00	4,12	-1,88
Local rangement produits entretien	6,00	6,30	0,30
Chaufferie	20,00	13,39	-6,61
TGBT	4,00	3,64	-0,36
<i>Sous-total locaux techniques et annexes</i>	<i>105,00</i>	<i>108,44</i>	<i>3,44</i>

<b>Total surfaces utiles du bâtiment</b>	<b>727,00</b>	<b>804,23</b>	<b>77,23</b>
<i>Distributions (20% de SU)+cour intérieure</i>	<i>140,00</i>	<i>154,77</i>	<i>14,77</i>
<b>Total surfaces dans l'œuvre SDOE</b>	<b>867,00</b>	<b>959,00</b>	<b>92,00</b>

#### ESPACES SUPPLEMENTAIRES CREEES ET DEMANDES

local ventilation		4,93	4,93
sanitaires supplémentaires		4,68	4,68
<b>surfaces demandées par MOA</b>		<b>20,55</b>	<b>20,55</b>
<i>Sous-total locaux techniques et annexes</i>	<i>0,00</i>	<i>30,16</i>	<i>30,16</i>

<b>Total SDOE avec compléments</b>	<b>867,00</b>	<b>989,16</b>	<b>122,16</b>
------------------------------------	---------------	---------------	---------------

#### Eléments complémentaires

Ci-après rappel des éléments en plus-values s'étant avérées indispensables, et demandes complémentaires du MOA :

- La mise en place d'une entrée marquée, et la variation des hauteurs d'acrotères pour un meilleur découpage esthétique du bâtiment,
- L'agrandissement du stationnement, avec un complément passant de 20 à 25 / 27 places et l'amélioration des sens de circulation et largeur de chaussée pour permettre un cheminement piéton sécurisé
- L'optimisation des aménagements extérieurs (rangements, muret vélo, traitement de l'entrée, terrasse personnel) pour un
- La répartition des locaux intérieurs, pour de meilleures fonctionnalités,
- La réduction de la cour intérieure (passé de 181m<sup>2</sup> en phase esquisse à 122,51m<sup>2</sup> dans cet APS)
- Diverses surfaces complémentaires demandées lors des réunions de mise au point (archives, rangement, réunion, augmentation salle d'activités périscolaire),

Lors des différentes réunions de travail de mise au point, l'ensemble des remarques ont été intégrées, pour une adéquation esthétique fonctionnelle et technique, et devront être affinées lors de la phase APD (Avant Projet Définitif)

#### Observations générales

**Surfaces :** L'ensemble des surfaces des locaux proposés en APS (+122.16m<sup>2</sup>) reste importante: la différence que l'on observe est due à la fois aux adaptations demandées sur l'ensemble des locaux lors des réunions de mise au point, et aux surfaces complémentaires demandées.

La rue intérieure a bien été réduite, comme demandé en phase Esquisse.

**Il a été demandé expressément au maître d'œuvre de rester dans un total de surfaces validé au stade concours de 990m<sup>2</sup> maximum.**

**Plan masse :** L'organisation est conforme aux demandes formulées, et sera encore amélioré au niveau des stationnements et cheminements.

**Organisation fonctionnelle des locaux :** L'organisation est globalement conforme au programme et a intégré l'ensemble des remarques et demandes du MOA.

**ANNEXE AU POINT 8**

**RAPPORT ANNUEL (1)  
DE LA  
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES  
HANDICAPEES  
--  
ANNEE 2010**

**THEMATIQUES**

- I. Données générales
- II. Voiries et espaces publics
- III. Services de transports collectifs et intermodalité
- IV. Cadre bâti - Etablissement recevant du public
- V. Cadre bâti - Logements
- VI. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs)
- VII. Gouvernance, coordination et conseil/expertise
- VIII. Conclusion
- IX. Fiche de synthèse

<b>I</b>	<b>DONNEES GENERALES</b>
----------	--------------------------

**RAPPEL DE L'OBLIGATION LEGISLATIVE** - Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

...  
« *« La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les Communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

*Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (...).*

*... Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées (...).*

*... Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. » »*

**I.1 - Informations administratives de La Porte d'Alsace Communauté de Communes**

### I.1.1. Historique

- 3 syndicats à l'origine : Collège, Maison Forestière, Ordures Ménagères
- SIVOM mis en place au 01.01.1987
- Transformation en Communauté de Communes au 01.01.1993

### I.1.2. Composition

33 communes pour 15500 habitants.

- 30 communes : Canton de Dannemarie
- 2 communes Canton d'Altkirch : Ballersdorf et Eglingen
- 1 commune Canton de Cernay : Bernwiller

Un conseil de communauté élu le 15 avril 2008 et composé de :

45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants (1 par tranche de 500 habitants).

Un Bureau issu du Conseil, composé de 14 membres :

- Le Président, Gérard LANDEMAINE
- Le premier Vice-président, Pierre SCHMITT
- Le deuxième Vice-président, Daniel DIETMANN
- Le troisième Vice-président, André TRABOLD
- Le quatrième Vice-président, Paul MUMBACH
- Le cinquième Vice-président, Bernard SUTTER
- Le sixième Vice-président, Philippe SCHITTLY
- 7 assesseurs : Mme Anne PROB, MM. Daniel BARNABE, Bernard BOLORONUS, François GISSINGER, Thierry ROY, Jean-Marie SCHNOEBELEN, Joël WIES.

### I.1.3. Les compétences

a. **COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

- **Aménagement de l'espace** : signalétique, aménagement aires de loisirs, parcours, pistes cyclables - bases de loisirs interco - relais nautique - charte intercommunale - Gerplan - ZAC - banque de données informatisées...
- **Développement économique** : Les zones d'activités d'intérêt communautaire : Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique dont les existantes RETZWILLER, DIEFMATTEN, HAGENBACH. Les zones inscrites dans le SCOT comme ZAE intercommunales. Les actions en matière de développement économique : Aides à l'installation de pépinières d'entreprises - Participation à des organismes "d'aide aux entreprises" (type PFIL) - Opérations et études en faveur de l'artisanat et du commerce (FISAC, journée porte ouverte, ...) - Participation à des actions pour l'insertion professionnelle (type PAIO) - Création d'ateliers usines relais. Actions en faveur du tourisme : Participation à un office de tourisme de pôle et aux actions de développement touristique à l'échelle du Sundgau - Aménagement, entretien, extension, actions d'animation de lieux d'accueil touristiques appartenant à la Communauté de Communes - Actions de promotion et de communication en faveur des produits du terroir et du patrimoine local.

b. **COMPETENCES OPTIONNELLES :**

- **Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** : Collecte, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés - Entretien, extension, gestion du Centre d'initiation à la Nature et l'Environnement (CINE) d'Altenach - Actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie à destination du grand public - Soutien technique, participation ou réalisation d'aménagement, d'équipements ou d'études visant à la maîtrise de la demande d'énergie ou à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de projets d'initiative publique.

- **Politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie** : Location, gestion, entretien des logements dont la Communauté de Communes est propriétaire - Etude et réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Acquisition et Réhabilitation de logements sociaux à la demande des communes - Mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH) et des actions qui peuvent en découler
- **Equipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire** : Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs : le Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) situé à Dannemarie et l'Ecole de musique de la région de Dannemarie - Seront d'intérêt communautaire la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs appartenant à la Communauté de Communes.
- **Assainissement** : Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

#### c. COMPETENCES FACULTATIVES

- **Petite enfance, enfance et jeunesse** : Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (multi accueil à Dannemarie, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux - un périscolaire à Dannemarie - Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.) à Dannemarie - Restauration scolaire : Bernwiller, Hagenbach, Hecken, Retzwiller et Traubach-le-Haut
- **Fourrière animale** : Participation à la gestion de la fourrière animale intercommunale.
- **Brigade verte** : Participation au Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux appelés communément "Brigade verte" en lieu et place des communes membres.
- **Autres** : Participation financière pour les élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire dans un périmètre extérieur à la carte scolaire en lieu et place des communes. - Participation aux activités périscolaires et parascolaires dans le cadre de l'enseignement secondaire (classe de neige, voyage linguistique, UNSS, ...) - Participation à des manifestations culturelles et sportives ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire ou sur un secteur (secteurs géographiques annexés). - Gestion de l'accès des usagers au service des transports scolaires sur délégation du Conseil Général et recouvrement de la participation des voyageurs scolaires ne bénéficiant pas d'une mesure de gratuité. - Versement de subventions pour des opérations intéressant la Communauté de Communes en lieu et place des communes. - Participation au Réseau d'Aide Spécialisée d'Enfants en Difficultés (RASED). - Mise à disposition, par convention, aux communes, aux EPCI, et des associations de personnel administratif et technique dans le cadre de remplacement ou mission particulière. - La représentation collective des Communes : par adhésion de la Communauté à tout regroupement de collectivités locales et d'établissements publics pour la réalisation d'études et la programmation d'opérations à une échelle plus grande que le périmètre communautaire.

#### **I.2. Informations administratives de la commission intercommunale**

La commission intercommunale a été constituée par décision du Conseil de Communauté, en date du 4 décembre 2008.

Elle est composée comme suit :

Présidée par le Président de La Porte d'Alsace, Gérard LANDEMAINE

##### 1. Collège des représentants du Conseil de Communauté : 5

- Mr Pierre SCHMITT, 1<sup>er</sup> vice président
- Mr Paul MUMBACH, président de la commission enfance/jeunesse, secteur de Dannemarie
- Mr André TRABOLD, président de la commission tourisme/scolaire secondaire, secteur de Montreux
- Mr Jean-Claude BISCHOFF, représentant le scolaire primaire, secteur de Traubach
- Mr Philippe SCHITTLY, président de la commission technique, secteur de Balschwiller

##### 2. Collège des représentants d'associations d'usagers : 3

- Association des Paralysés de France MULHOUSE : Mr Michel HAEMMERLE conseiller départemental de l'Association et VP commission droits et autonomie auprès maison départementale des personnes handicapées du département (courrier APF du 13.2.2009)
- APAEI DANNEMARIE : Mme Mireille MERCIER - administratrice - (courrier du 27.1.2009)
- CAT DANNEMARIE : Mr Thierry DUPONT - ouvrier handicapé de l'ESAT- (courrier du 27.1.2009)

### 3. Collège représentant les personnes handicapées : 2

- Mr Michel HAEMMERLE Montreux-Vieux (double titre)
- Mr Thierry DUPONT Dannemarie (double titre)

La commission s'est réunie :

- . le 30 novembre 2009,
- . 11 mars 2010
- . 20 mai 2010.

La conclusion et proposition de la commission : constitution d'un groupement de commandes entre les Communes souhaitant mutualiser la procédure du marché pour la réalisation des diagnostics.

Le Conseil de Communauté, par décision du 29 juin 2010, adoptait la procédure de groupement de commandes.

<b>II</b>	<b>VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>
-----------	-----------------------------------

Néant

<b>III</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTERMODALITE</b>
------------	---

Néant

<b>IV</b>	<b>CADRE BATI - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC</b>
-----------	--

Néant

<b>V</b>	<b>CADRE BATI - LOGEMENTS</b>
----------	-------------------------------

Néant

<b>VI</b>	<b>THEMATIQUES ET ACTIONS PORTEES PAR LA CAPH</b>
-----------	---

Néant

<b>VII</b>	<b>GOUVERNANCE, COORDINATION, CONSEIL/EXPERTISE</b>
------------	---

Néant

<b>VIII</b>	<b>CONCLUSIONS</b>
-------------	--------------------

2010 a été une année de mise en route de la commission intercommunale, ainsi que la mise en place du groupement de commandes.

<b>IX</b>	<b>FICHE SYNTHESE</b>
-----------	-----------------------

Néant

**ANNEXE AU POINT 9.1.****FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE  
SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT - Au 1<sup>er</sup> janvier 2011****1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

La Porte d'Alsace a conclu une convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, pour :

✓ L'hébergement provisoire, des animaux errants (hors harets) jusqu'à leur prise en charge par la SPA.  
✓ Le local est situé à Guewenheim « ancien club house » et la gestion est assurée par la Brigade Verte du Haut-Rhin.

**2. CONTRAT AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

La Porte d'Alsace a conclu un contrat avec la S.P.A. de Mulhouse, pour :

✓ La mise en fourrière dans son refuge, des animaux errants capturés sur son territoire.

*Destiné à l'affichage*

**FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE**

Lors de la capture d'animaux errants, deux possibilités de prise en charge :

**1. APPELEZ LE POSTE de la Brigade Verte, joignable 7j/7 de 8h à 23h, dont vous dépendez :**

→ ALTENACH au 03 89 08 00 71 pour les Communes de : ALTENACH, BALLERSDORF, BALSCHWILLER, BRECHAUMONT, BUETHWILLER, CHAVANNES-sur-l'ETANG, DANNEMARIE, EGLINGEN, ELBACH, GOMMERSDORF, HAGENBACH, MANSPACH, MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, RETZWILLER, ROMAGNY, TRAUBACH-le-BAS, TRAUBACH-le-HAUT, VALDIEU-LUTRAN, WOLFERSDORF.

→ GUEWENHEIM au 03 89 82 82 84 pour les Communes de : AMMERTZWILLER, BELLEMAGNY, BERNWILLER, BRETTEN, DIEFMATTEN, ETEIMBES, FALKWILLER, GILDWILLER, GUEVENATTEN, HECKEN, SAINT-COSME, STERNENBERG.

Tarif hébergement : 30,49€

**2. DEPOSEZ L'ANIMAL directement à la S.P.A.**

21 rue du 6<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains  
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 33 19 50

Télécopie : 03 89 42 62 76

E-mail : [info@spa-mulhouse.asso.fr](mailto:info@spa-mulhouse.asso.fr)

Internet : [www.spa-mulhouse.asso.fr](http://www.spa-mulhouse.asso.fr)

Les horaires du refuge sont :

- Pour les interventions : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Pour les permanences :
  - Du lundi au samedi de 20h à 8h
  - Les dimanches et jours fériés : de 8h à 12h et de 14h à 17h

Tarif hébergement : Forfait 20€ à l'admission, + 9€ de pension/jour. Si l'animal n'est pas tatoué, il ne sera rendu à son propriétaire qu'après tatouage, moyennant un coût de 52€.